



## Le Gouvernement et EDF doivent tirer les leçons du rapport de la Cour des Comptes

Alors que le plan d'électrification voulu par le Premier Ministre place la trajectoire d'investissements du Groupe EDF au cœur des enjeux de souveraineté énergétique du pays, la Cour des Comptes vient de sortir un rapport qui étrille la « renationalisation » d'EDF décidée en 2022 et mise en œuvre en 2023 pour un coût de 9,7 milliards d'euros.

Au-delà de la spoliation des actionnaires que cette renationalisation a entérinée et contre laquelle elle s'est insurgée, la CFE Énergies partage une des conclusions de la Cour des Comptes, à savoir que cette opération n'a pas apporté de financements directs supplémentaires à EDF.

Les presque 10 milliards d'euros que la puissance publique a consacrés à indemniser les actionnaires minoritaires d'EDF pour en devenir l'unique actionnaire alors même qu'elle en avait déjà le contrôle, auraient en effet été bien plus utiles à EDF et au pays s'ils avaient été consacrés au renforcement des fonds propres d'EDF, via une augmentation de capital. Ce renforcement des fonds propres, pourtant plus que nécessaire au regard de la situation financière d'EDF, est en effet de nature à améliorer la capacité d'investissement de l'électricien national face au mur d'investissements qu'il doit financer.

La CFE Énergies ne saurait en effet oublier cette nécessité de renforcer les fonds propres d'EDF au regard des décisions de l'État qui ont, ces dernières années, fragilisé les finances de l'électricien.

Il s'agit d'abord des « rachats ou sauvetages » d'entreprises qui ont été imposés à EDF par son actionnaire majoritaire pour des activités parfois bien éloignées des missions et de l'objet industriel de l'électricien national, et qui ont mobilisé une ingénierie financière et plusieurs milliards d'euros qui auraient été bien plus utiles fléchés vers la raison d'être première de l'entreprise.

Il s'agit ensuite de la pression imposée par le calendrier politique qui a obligé EDF à précipiter la décision d'investissement dans le projet britannique Hinkley Point en 2016, à assumer toutes les conséquences de cette précipitation et à engager ses fonds propres alors que ceux-ci n'avaient jamais été calibrés pour un tel investissement. Le directeur financier de l'époque en avait d'ailleurs tiré les conséquences en démissionnant, et la CFE Énergies avait dénoncé cette précipitation et les risques ainsi pris, qui se sont d'ailleurs concrétisés à peine quelques mois après la décision d'investissement.

C'est enfin, plus près de nous, en 2022, l'obligation qui a été faite à EDF de livrer 20 TWh supplémentaires d'AReNH pour un coût astronomique et alors qu'EDF n'en avait pas les moyens. Cette posture gouvernementale du "quoi qu'il en coûte à EDF", si cher au Ministre de l'Économie de l'époque, a bel et bien été catastrophique pour les finances d'EDF.

L'État aurait donc indéniablement agi en actionnaire stratège et responsable s'il avait consacré les 10 Mds€ de la renationalisation au renforcement des fonds propres d'EDF. Il aurait ainsi renforcé la capacité d'investissement de l'électricien national, et donc sa capacité à accompagner l'électrification, la réindustrialisation et la décarbonation du pays.

Alors qu'EDF vient de célébrer ses 80 années au service de la Nation, les électriciens attendent clairement de l'État actionnaire qu'il agisse durablement en partenaire d'EDF, loin de l'approche prédatrice et opportuniste qui fut la sienne sitôt EDF mis en bourse en 2005 !

La CFE Énergies considère par conséquent qu'il est essentiel, lors des prochaines décisions d'investissement dans des projets de nouveaux réacteurs nucléaires, de tirer toutes les leçons de cette précipitation guidée par un calendrier strictement politique et d'un modèle de financement mal calibré.